CONVENTION

entre la commune de la Marsa et la société civile de la Marsa, présente à la réunion du 17 février 2014 à la salle du conseil de la commune de la Marsa.

Sujet : Règles de jeu pour la mise en oeuvre du budget participatif en 2014 dans la commune de la Marsa

Considérant que la commune de la Marsa et la société civile de la Marsa ont acté leur volonté de mettre en œuvre activement le budget participatif suite à la délibération du 17 février 2014,

Considérant la décision du conseil municipal de la commune de la Marsa, à travers l'arrêté municipal n°10 du 09 janvier 2014 consistant à mettre en œuvre le budget participatif en 2014,

les règles de jeu ci-dessous réglant la mise en œuvre du budget participatif en 2014 à la Marsa ont été conclues

ENTRE

D'une part, les autorités communales de la Marsa, ici représentées par le président de la commission administrative et financière et des membres de la délégation spéciale,

ET

D'autre part, la société civile de la Marsa, ici représentée par :

- L'association de sauvegarde de la ville de la Marsa
- L'association Wamdha
- L'association Mawj la Marsa
- Comité citoyen de Sidi Daoud
- L'association Etteketef
- Comité citoyen de Gammarth
- Action citoyenne Marsa-Corniche
- L'association du quartier de la rue du stade
- L'association de l'environnement de la Marsa



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. Principes du budget participatif

Équité, redevabilité, transparence, durabilité, efficacité, engagement civique, respect des rôles, neutralité politique et respect de l'environnement

2. Foras dans les arrondissements

2.1 Rôle des autorités

- •Assurer une communication efficace
- •Organiser la logistique des séances des arrondissements
- •Organiser la sécurité des séances des arrondissements
- •Présenter les finances communales, le budget participatif et le budget citoyen
- •Présenter la définition de la rubrique « éclairage publique » et l'état des lieux sur « éclairage publique »
- •Mettre à disposition des locaux dans chaque arrondissement à la demande des associations pour des séances d'information et de vulgarisation du budget participatif

2.2 Rôles des associations

- Sensibiliser les citoyens par rapport au budget participatif
 - •Relais d'information
 - •Faciliter le travail des autorités
 - •Participer en tant que citoyen pendant les foras dans les arrondissements

2.3 Rôle des citoyens

- Participer aux foras
- •Ecouter les autorités
- •Choisir les idées des projets pour la dépense du montant BP
- •Désigner les délégués

2.4 Rôle des facilitateurs locaux

- •Se préparer pour les séances dans les arrondissements avec la documentation fournie par les facilitateurs séniors ou AA
- •Animer les séances et faciliter le consensus
- •Contrôler le respect des étapes prévues pendant le processus du BP
- •Faciliter la présentation des autorités et l'organisation et la logistique

2.5 Rôle des facilitateurs séniors ou de l'Action Associative

- •Animer les séances et faciliter le consensus
- •Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP
- Appui technique pour les autorités et le BP

2.6 Principe de désignation des délégués

Consensus s'il y a trois candidats sinon une élection

2.7 Critères de sélection des candidats et le nombre des délégués

Critère de candidature

•Appel aux candidatures dans les trois catégories: homme, femme et jeune (18-30 ans)

Critère d'élection

- •Un élu par catégorie, sauf pour les catégories ne comprenant pas de candidats.
- •Total des élus = 3 délégués par arrondissements
- •Nombre de délégués: 15 délégués en total

2.8 Séance par arrondissement

2 séances par arrondissement (1. séance, la présentation des finances et état des lieux sur « éclairage publique; 2. séance la décision des projets citoyens et la désignation des délégués)

Forum	Arrondissement	Date	Lieu
1. Forum	Marsa Médina	15/16 mars	Salle de mariage à l'ancienne municipalité
2. Forum	Sidi Daoud	22/23 mars	Salle de l'arrondissement de Sidi Daoud
3. Forum	Gammarth	29/30 mars	Salle de la maison la culture
4. Forum	Bhar Lazreg	5/6 avril	Salle de la maison la culture
5. Forum	Riadh	12/13 avril	Salle municipale
Forum des délégués		26 avril 2014	Salle du conseil

3. Forum des délégués

3.1 Rôle des autorités

- •Assurer la communication pour le forum des délégués
- •Organiser la logistique de la réunion
- •Donner un appui technique par les services techniques et les comptables de la municipalité (décision souveraine des citoyens)
- •Respecter le contenu des idées des projets citoyens dans l'élaboration du projet de budget

3.2 Rôle des associations

- •Relais de l'information
- •Faciliter le travail des autorités

3.3 Rôle des délégués

- •Présenter les idées des citoyens objet de consensus durant des foras des arrondissements aux autres délégués
- •Se mettre d'accord sur des priorités pour la ville de la Marsa concernant l'éclairage publique
- •Informer les citoyens sur la décision du forum des délégués
- •Collaborer avec les services techniques



3.4 Rôle des facilitateurs locaux

- Assister au forum
- •Relais d'information

3.5 Rôle des facilitateurs de l'Action Associative

- •Animer des séances et faciliter le consensus
- •Appui technique pour les autorités
- •Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP

3.6 Nombre des séances pour les délégués

Max. 3 réunions dans une période de deux semaines



Autorité	Société civile Association WAMDHA
you CHAKER Hamila.	Nous four to: 11.742.336
1 thy	Los Tanda Jinol
M Zorman Admajek	Comité a toyen Gemmanth Ancha Alan
4	Courte des qualies de Con Kaunger,
Alime 5 20 cummo	Bedis Bouzeri By
1	Likia jakhous futte
	Accoration de l'anno ment de la forma AEM
	عيد المرجع الرادني
	ASVM / Amma TRASEZSI GARCI

DATE, Lieu

17 Février, la Marsa

